

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Primaire Mono-Composant**
- **Code du produit** 862/10
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**  
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
 SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)  
 SU11 Fabrication de produits en caoutchouc  
 SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion  
 SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
- **Catégorie du produit**  
 PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie  
 PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
- **Catégorie du procédé**  
 PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.  
 PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).  
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage  
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- **Emploi de la substance / de la préparation** Bridge d'adhésion
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
 KECK-CHIMIE  
 Zone-Industrielle B.P.6  
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**  
 Département sécurité du produit  
 e-mail: [sdb@keck-chemie.com](mailto:sdb@keck-chemie.com)
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,  
 Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170  
                                  Fax.: +49 6331 537 211

**SECTION 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2      H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2      H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3      H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**

(suite de la page 1)

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

### Nom du produit Primaire Mono-Composant

(suite de la page 2)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 87-90-1 EINECS: 201-782-8	acide trichloroisocyanurique ☒ Xn R22; ☒ Xi R36/37; ☒ O R8; ☒ N R50/53 R31 ☒ Ox. Sol. 2, H272; ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-<3%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-XXXX	acétate de n-butyle R10-66-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ STOT SE 3, H336	< 2,5%

#### · Description :

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 87-90-1 EINECS: 201-782-8	acide trichloroisocyanurique ☒ Xn R22; ☒ Xi R36/37; ☒ O R8; ☒ N R50/53 R31 ☒ Ox. Sol. 2, H272; ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-<3%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-XXXX	acétate de n-butyle R10-66-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ STOT SE 3, H336	< 2,5%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

#### · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### · après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

### Nom du produit Primaire Mono-Composant

(suite de la page 3)

- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**  
Protéger l'oeil intact  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Consulter immédiatement un médecin.
- **après ingestion :**  
Rincer la bouche.  
Demander conseil à un médecin.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir  
Never give anything by mouth to an unconscious person.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Dyspnée  
Vertiges  
Perte de connaissance  
Etat maladif  
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **Risques** Risque d'oedème pulmonaire
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.  
Comburant.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Sous-produits de combustion incomplète.  
trichlorure d'azote  
Acide acétique  
Gaz hydrochlorique (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
- **Classe de feux:** Classe B: liquides et des solides liquéfiables

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

### Nom du produit Primaire Mono-Composant

(suite de la page 4)

*Mettre les personnes en sécurité.*

*Veiller à une aération suffisante*

*Tenir éloignées les sources d'incendie*

*Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau*

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

*Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)*

*Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau*

*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines*

*En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*

*Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.*

*Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains*

*En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.*

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

*For large amounts: Pump off product.*

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).*

*ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.*

*Protéger de l'eau*

*Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.*

*Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires.*

*Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.*

*Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.*

*Assurer une aération suffisante.*

*Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*

· **6.4 Référence à d'autres sections**

*Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7*

*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8*

*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser*

*Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*

*Conservé au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés*

*Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil*

*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*

*Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.*

*Eviter le dégagement d'aérosols.*

*Utiliser des appareils résistant aux solvants*

*Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail*

*N'employer que dans des secteurs bien aérés*

*Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau*

*Tenir éloignées les sources d'incendie*

*Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols*

*Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)*

· **Préventions des incendies et des explosions:**

*Prendre des mesures contre une charge électrostatique.*

*Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle*

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

### Nom du produit Primaire Mono-Composant

(suite de la page 5)

N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions  
Porter des chaussures à semelles conductrices  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif  
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol  
Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine  
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants  
Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments  
Ne pas stocker avec les matières inflammables  
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
Ne pas conserver avec les agents de réduction  
Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

· **Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C**

· **Classe de stockage : 3A (flammable liquids)**

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**141-78-6 acétate d'éthyle (50-100%)**

VME (France) | 1400 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

**123-86-4 acétate de n-butyle (< 2,5%)**

VME (France) | Valeur momentanée: 940 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
Valeur à long terme: 710 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

· **DNEL**

\* sans rapport

\*<sup>1</sup> critère d'effet le plus important : irritation (voies respiratoires)

\*<sup>2</sup> pas d'évaluation quantitative des risques possible

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	4,5 mg/kg bw/day (consommateur) * <sup>1</sup>
	DNEL (akut, oral, systemisch)	- mg/kg bw/day (consommateur) *

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**

(suite de la page 6)

Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, lokal)	- mg/cm <sup>2</sup> (consommateur) *2 - mg/kg bw/day (ouvrier) *2 - mg/cm <sup>2</sup> (ouvrier) *2
	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	37 mg/kg bw/day (consommateur) 63 mg/kg bw/day (ouvrier)
	DNEL (akut, dermal, lokal)	- mg/kg bw/day (consommateur) * - mg/kg bw/day (ouvrier) *
	DNEL (akut, dermal, systemisch)	- mg/kg bw/day (consommateur) * - mg/kg bw/day (ouvrier) *
Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, lokal)	367 mg/m <sup>3</sup> (consommateur) *1 734 mg/m <sup>3</sup> (ouvrier) *1
	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	37 mg/m <sup>3</sup> (consommateur) *1 734 mg/m <sup>3</sup> (ouvrier) *1
	DNEL (akut, inhalativ, lokal)	734 mg/m <sup>3</sup> (consommateur) *1 1468 mg/m <sup>3</sup> (ouvrier) *1
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	734 mg/m <sup>3</sup> (consommateur) 1468 mg/m <sup>3</sup> (ouvrier)

· **PNEC****141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	0,24 mg/kg (sol (matière sèche)) 650 mg/l (station d'épuration des eaux usées) 0,026 mg/l (eau de mer) 200 mg/kg (oral, secondary intoxication) 0,125 mg/kg (sédiment (marin, matière sèche)) 1,25 mg/kg (sédiment (d'eau douce, matière sèche)) 0,26 mg/l (eau douce) 1,65 mg/l (libération intermittente)
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel :**· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**

(suite de la page 7)

*Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser**Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau**Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau**Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols**Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon***· Protection respiratoire :***Filtre A/P2.**En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.***· Protection des mains :***Gants de protection.**Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.**Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.**Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.**Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.**Protective gloves should be replaced at first signs of wear.***· Matériau des gants***Butylcaoutchouc**Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.**Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm***· Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:***Butylcaoutchouc***· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:***Caoutchouc nitrile**Gants en tissu épais**Gants en cuir***· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.****· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.****· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale***Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines**Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains**Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)***SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· Aspect:**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	incolore
<b>Odeur :</b>	de chlore
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

**· valeur du pH à 20 °C:** 5,4**· Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	-83,57 °C
<b>Point d'ébullition :</b>	76 °C

**· Point d'éclair :** -4 °C**· Température d'inflammation :** 460 °C

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**

(suite de la page 8)

· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>Auto-inflammation :</b>	Non déterminé.
· <b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosion :</b>	
<b>inférieure :</b>	2,1 Vol %
<b>supérieure :</b>	11,5 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	97 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,907 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:</b>	78 g/l non ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité :</b>	
<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>cinématique :</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
<b>solvants organiques</b>	97,5 %
<b>eau :</b>	0,0 %
<b>Teneur en substances solides :</b>	2,5 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation  
Réactions aux acides puissants et aux alcalis  
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air  
Décomposition au contact de l'eau, des acides et des lessives alcalines  
Réactions au contact des agents de réduction  
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation  
Danger d'explosion  
Dégagement de gaz / vapeurs toxiques
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Ammoniac  
alcalis  
Composés d'azote  
Acides  
métaux alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** trichlorure d'azote

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

Nom du produit Primaire Mono-Composant

(suite de la page 9)

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :  
\*<sup>5</sup>vapeur

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD <sub>50</sub> Akute Toxizität, oral:	4935 mg/kg (lièvre)
Dermique	LD <sub>50</sub> Akute Toxizität, dermal:	18000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC <sub>50</sub> Acute toxicity, inhalation:	(6h) > 22,5 mg/l (rattus)
	LC <sub>50</sub> (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	1600 mg/l (rattus)
	LC <sub>50</sub> (8 h) Akute Toxizität, inhalativ:	58 mg/l (rattus)

#### 87-90-1 acide trichloroisocyanurique

Oral	LD <sub>50</sub> Akute Toxizität, oral:	3570 mg/kg (homme)
		406 mg/kg (rattus)
Dermique	LD <sub>50</sub> Akute Toxizität, dermal:	>2000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau :  
Irrite la peau et les muqueuses.  
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Effet d'irritation de la peau - (lapin)

#### 87-90-1 acide trichloroisocyanurique

Effet d'irritation de la peau + (lapin)

- des yeux :  
Effet d'irritation.

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Effet d'irritation des yeux + (lapin)

#### 87-90-1 acide trichloroisocyanurique

Effet d'irritation des yeux + (lapin)

- Sensibilisation :  
En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Sensibilisation - (OECD TG 406) (cochon d'Inde)

- Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) : Peut irriter les voies respiratoires.

- Toxicité subaiguë à chronique :

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	No Observed Adverse Effect Level (oral)	900 mg/kg bw/day (rattus)
Inhalatoire	Lowest Observed Adverse Effect Level (inhalativ)	350 ppm (rattus) (OECD 413)

#### 87-90-1 acide trichloroisocyanurique

Oral	LDL <sub>0</sub>	3570 mg/kg (homme) (RTECS)
------	------------------	----------------------------

- Indications toxicologiques complémentaires :  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
Irritant  
Vapeurs étourdissantes.
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)  
Irrite la peau et les muqueuses.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**

(suite de la page 10)

- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

..	
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
Mikrokerntest (Micronucleustest)	- (souris) (OECD 474)
<b>87-90-1 acide trichloroisocyanurique</b>	
AMES-Test	(littérature)

**SECTION 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
Algentoxizität	17,9 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC <sub>10</sub> -Bakterientoxizität	(18h) 650 mg/l (Pseudomonas putida)
EC <sub>50</sub> -Daphnientoxizität	(48h) 717 mg/l (Daphnia magna)
EC <sub>50</sub> -Algentoxizität	(48h) 3300 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
Fischttoxizität	(48h) 333 mg/l (Leuciscus idus)
IC <sub>50</sub> -Algentoxizität	(48h) 3300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC <sub>0</sub> -Fischttoxizität	(48h) 431 mg/l (poisson zèbre (Danio rerio))
LC <sub>50</sub> -Fischttoxizität	(96h) 230 mg/l (fathead minnow (Pimephales promelas))
<b>87-90-1 acide trichloroisocyanurique</b>	
EC <sub>50</sub> -Daphnientoxizität	(48h) 0,17 mg/l (Daphnia magna) (ECOTOX Database)
EC <sub>50</sub> -Bakterientoxizität	(30min) 0,6 mg/l (Photobacter phosphoreum) (ECOTOX Database)
LC <sub>50</sub> -Fischttoxizität	(96h) 0,2 mg/l (bluegill (Lepomis macrochirus)) (ECOTOX Database)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**  
S'hydrolyse lentement au contact de l'eau.

<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
Hydrolyse	(25 °C) Demi-vie: 16 a (pH: 5) Demi-vie: 2 a (pH: 7) Demi-vie: 7,5 jr (pH: 9)

- **Degré d'élimination :**

<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
biologische Abbaubarkeit (Biodegradation)	100% (28d) (OECD 301 D) (28d) 100% (30D)

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Composant :** The product is insoluble and floats on water.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :**  
Toxique chez les poissons.  
Toxique pour les puces d'eau.

<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
theoretischer Sauerstoffbedarf (TSB)	1,820 g O <sub>2</sub> /g (.)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**



(suite de la page 11)

- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**  
· **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Aucune disposition sur les eaux usées.
- **Code déchet :**  
Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).
- **Emballages non nettoyés :**  
· **Recommandation :**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé  
**NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 No ONU**  
· **ADR, IMDG, IATA** UN1133
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**  
· **ADR** 1133 ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
· **IMDG** ADHESIVES (TRICHLOROISOCYANURIC ACID), MARINE POLLUTANT  
· **IATA** ADHESIVES
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
· **ADR**  
  
· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.  
· **Étiquette** 3
- **IMDG**  
  
· **Class** 3 Flammable liquids.

(suite page 13)


**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**

(suite de la page 12)

· <b>Label</b>	3
· <b>IATA</b>	
	
· <b>Class</b>	3 Flammable liquids.
· <b>Label</b>	3
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	II
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : acide trichloroisocyanurique
· <b>Polluant marin :</b>	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· <b>Indice Kemler :</b>	33
· <b>No EMS :</b>	F-E,S-D
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	(D/E)
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1133, ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, II

**SECTION 15: Informations réglementaires**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**  
Xi Irritant  
F Facilement inflammable  
N Dangereux pour l'environnement
- **Phrases R :**  
11 Facilement inflammable.  
36 Irritant pour les yeux.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**  
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
23 Ne pas respirer la vapeur.

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

**Nom du produit Primaire Mono-Composant**

(suite de la page 13)

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	50-100

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

TRGS 400 "Risk assessment for activities involving hazardous substances"

TRGS 500: "precautions: minimum standards"

TRGS 600 "Substitution"

TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "

TRGS 800 "Fire protection measures"

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer      Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

((\*)) long-term exposure, local effects

((\*\*)) long-term exposure, systemic effects

((\*\*\*) acute exposure, local effects

(suite page 15)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2014

Révision: 03.06.2014

### Nom du produit Primaire Mono-Composant

(suite de la page 14)

((\*\*\*\*)) acute exposure, systemic effects

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

bw: bodyweight

Langz., Langzeit: chronic exposure,

akut: acute (exposure)

lokal: local effects

system., systemisch: systemic effects

PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet

LC<sub>50</sub>: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testingLD<sub>50</sub>: lethal dose for 50 percent of the animals used for testingLD<sub>0</sub>: lethal concentration for 0 percentLD<sub>0</sub>: lethal dose for 0 percent

nb / n.b. : not determined

gamete mutagenit. : gamete/germ cell mutagenicity

carcinogen. : carcinogenicity

theoret. O<sub>2</sub>-Bedarf: theoretical oxygen demand

TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)

Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

inh., inhal., inhalativ : inhalative

n.a.: non applicable

(derived fr. data f. similar substances, intern. rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published

Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water

n.v.: not available

Susp.: suspension

H: le produit est résorbant par la peau

Algentoxizität: toxicity for algae

Bakterientoxizität: toxicity for bacteria

Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia

Fischtoxizität: toxicity for fishes

biologische Abbaubarkeit: biodegradation

DOC: dissolved organic carbon

Halbwertszeit: half-life

DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization

EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)

OECD: OCDE Ligne directrice

dry weight, dry matter = matière sèche

pos: positif

neg: négatif

inhal. : par inhalation

NOEC (No Observed Effect Concentration),

NOEL (No Observed Effect Level),

NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.

NOELR (no-observed-effect-loading rate)

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Ox. Sol. 2: Oxidising Solids, Hazard Category 2

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

.. Sources. <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>\* **Données modifiées par rapport à la version précédente**